

**COMMUNIQUE DU 6 SEPTEMBRE 2023**

**RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**

**BIOCORP**

**INITIEE PAR LA SOCIETE**

**NOVO NORDISK REGION EUROPE A/S**

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION EN REPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE BIOCORP PRODUCTION**

**TERMES DE L'OFFRE :**

**PRIX DE L'OFFRE :** 35 euros par action Biocorp Production

**DUREE DE L'OFFRE :** 15 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée (l' « **Offre** ») sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») conformément aux dispositions de son règlement général



Le présent communiqué de presse a été établi et diffusé par Biocorp Production (la « **Société** »), en application des articles 231-27 3° et 231-28 I du règlement général de l'AMF.

**AVIS IMPORTANT**

En application des articles 261-1, I et II du règlement général de l'AMF, le rapport du cabinet Accuracy, représenté par M. Henri PHILIPPE, agissant en qualité d'expert indépendant, est inclus dans la note d'information en réponse.

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions Biocorp Production non présentées par les actionnaires minoritaires (à l'exception des actions auto-détenues par Biocorp Production) ne représenterait pas plus de 10% du capital et des droits de vote de Biocorp Production, Novo Nordisk Region Europe A/S a l'intention de demander à l'AMF la mise en oeuvre, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Biocorp Production non présentées à l'Offre (autres que les actions auto-détenues par Biocorp Production), moyennant une indemnisation égale au prix unitaire de la présente Offre (soit 35 euros par action Biocorp Production), nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 5 septembre 2023, apposé le visa n° 23-383 en date du 5 septembre 2023 sur la note d'information établie par Biocorp Production en réponse (la « **Note en Réponse** ») à l'Offre initiée par Novo Nordisk Region Europe A/S (l' « **Initiateur** ») visant les actions de la Société.

Conformément à l'article 231-28, I du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société, ont été déposées auprès de l'AMF le 5 septembre 2023 et complètent la Note en Réponse établie par Biocorp Production.

Ces informations ainsi que la Note en Réponse visée par l'AMF sont mises à la disposition du public ce jour et sont disponibles sur le site Internet de Biocorp Production ([www.biocorpsys.com](http://www.biocorpsys.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Elles peuvent être obtenues sans frais auprès de :

**Biocorp Production**  
La Béchade ZI de Lavaur  
63500 Issoire

**Lazard Frères Banque**  
175, boulevard Haussmann  
75008 Paris

**Portzamparc**  
1, boulevard Haussmann  
75009 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et l'ouverture de l'Offre.

#### **Avertissement**

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Biocorp Production décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.*